

Département des Alpes-Maritimes

Extrait du registre des délibérations de la Commune de DALUIS

Séance du 6 mars 2011

L'an deux mille onze et le six mars à 9h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul NOBIZE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Messieurs MAUNIER Guy , RAYER Christian , TAXIL Marcellin , BRUN Jean-Christophe , LAIDBOEUR Maurice , Mesdames TAXIL Marie-Louise, BRUN Marie-Paule

Absent non excusé: BARTHELEMY Brigitte

Absent excusé et représenté : BERTHON Michel, GINOUSE Marc.

Mme BRUN Marie-Paule a été élu secrétaire

Objet de la délibération : Carte Communale - Approbation

Le Maire expose à l'Assemblée que , suite à la lettre de Monsieur le Préfet en date du 18 février 2011 , la précédente délibération en date du 2 février 2011 ayant le même objet doit être annulée et remplacée par celle-ci :

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.124-1 et suivants et R 124-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2009 donnant son avis sur l'opportunité d'élaborer une carte communale sur le territoire de la Commune,

Vu l'arrêté du Maire en date du 27 juillet 2010 soumettant à enquête publique le projet de carte communale,

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur ,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ,

Considérant les observations faites au cours de l'enquête publique, les conclusions du Commissaire enquêteur et l'exposé du Maire ,

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

Décide d'approuver la carte communale , par 9 voix et une abstention , en y apportant toutefois quelques modifications mineures pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête et des conclusions du Commissaire enquêteur :

- ajustements graphiques sans conséquences sur les capacités urbanisables (Le Riou , Le Château , Bardinat , les Fillagnes , Champ Rey , La Salette , Le Village) ,
- légère extension des périmètres constructibles de Champ Rey pour prendre en compte une construction existante et assurer la continuité de l'urbanisation notamment entre les différents périmètres constructibles,
- extension du périmètre urbanisable dégagant un droit à construire, au sud-est de La Salette ,
- augmentation du périmètre constructible au nord-ouest du Village (deux droits à construire).

La présente délibération sera transmise au Préfet afin qu'il approuve par arrêté la carte communale. Elle sera en outre transmise pour information :

- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général ,
- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'industrie , de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois .

Mention de cet affichage sera , en outre , insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le Département , dès réception de l'arrêté de Monsieur le Préfet approuvant la Carte Communale.

Fait et délibéré à Daluis , le 6 mars 2011

Pour copie certifiée conforme
Le Maire ,


Paul NOBIZE



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

ARRETE
approuvant la carte communale de la commune de Daluis

Le préfet des Alpes-Maritimes,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. et R.124-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 janvier 2009 donnant un avis favorable sur le principe de réaliser une carte communale sur le territoire;

Vu les diverses réunions avec les services représentant l'Etat;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 juin 2010 considérant que le projet de carte communale présenté répond aux objectifs de développement que s'est fixée la commune en matière d'aménagement, de protection et mise en valeur du territoire communal ;

Vu la décision du Tribunal Administratif de Nice du 12 juillet 2010 désignant le commissaire enquêteur;

Vu l'arrêté du maire du 27 juillet 2010 soumettant le projet de carte communale à l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 août au 21 septembre 2010;

Vu le rapport, les conclusions et les recommandations du commissaire enquêteur du 15 octobre 2010 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 6 mars 2011 approuvant la carte communale annexée au présent arrêté;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRETE

Article 1 :

La carte communale de Daluis, approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 6 mars 2011 annexée au présent arrêté est approuvée.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chacune de ses formalités mentionne le lieux où le dossier peut-être consulté.

Article 3 :

Copie de la présente décision sera adressée à monsieur le maire de Daluis.

Fait à Nice, le **22 AVR. 2011**

Four le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 9141



Gérard GAVORY

Nice, le

Note à

voir liste des destinataires au verso

direction
départementale
des territoires
et de la mer
Alpes-Maritimes

N° 154

service :
*territorial est
montagne*

objet : DALUIS – Carte communale – arrêté d'approbation
réf : délibération du conseil municipal du 6 mars 2011
affaire suivie par : Sophie Albin – STEM Pôle Aménagement Planification
tél. : 04 93 72 74 48
courriel : Sophie.Albin@alpes-maritimes.gouv.fr

La carte communale de Daluis a été approuvée d'une part, par délibération du conseil municipal le 6 mars 2011, et d'autre part, par arrêté préfectoral du 22 avril 2011.

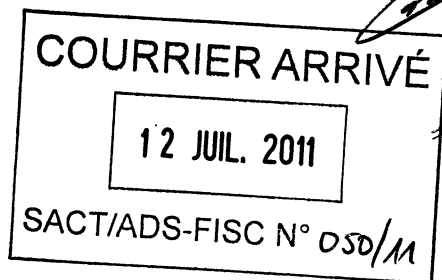
Ces décisions ont été affichées en mairie de Daluis le 30 avril 2011 et mention en a été faite dans Nice Matin le 12 mai 2011.

Ces dispositions sont applicables à compter du **13 mai 2011**.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Daluis ainsi qu'à la DDTM, service territorial Est montagne à Plan du Var (commune de Levens).

Service Territorial Est Montagne
Le Chef du STEM/AT-TP


E. POPESCO



Adresse :
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Centre Administratif Départemental
des Alpes-Maritimes
BP 3003
06 201 NICE CEDEX 3
Tél : 04 93 72 72 72
Fax : 04 93 72 72 12

DALUIS – Carte communale approuvée le 13 mai 2011

- M. le Chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine
- M. le directeur du CAUE
- M. le directeur départemental des finances publiques – service des domaines
- M. le président du tribunal administratif de Nice
- M. le président du centre régional de la propriété forestière Provence Côte d'Azur
Corse
- Préfecture des Alpes-maritimes : DRCL / BAJL «urbanisme»
- SACT / PCT
- SACT / PDS : 1 ~~dossier~~ *1 CD Nom dossier*
- SEREN
- SER
- STE
- STEM / PDS : 1 dossier
- STEM / PAP : 1 dossier
- STEM chrono

COURRIER ARRIVE
11 JUL. 2011
DDTM/SACT